

14 avril 2008 :

## **Menaces sur la laïcité et la mixité garçons-filles à l'école**

La FCPE exige le retrait de l'article 2 alinéa 4, du projet de loi relative à l'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, qui autorise « l'organisation des enseignements en regroupant des élèves en fonction de leur sexe ». Cet article porte atteinte au principe de laïcité et de mixité à l'école car, sous couvert de lutte contre les discriminations, il permet à tous les particularismes religieux d'exiger la séparation des filles et des garçons pour tel ou tel enseignement. Comment les parents et les enseignants pourraient-ils accepter l'intrusion de ces revendications religieuses ou scientistes dans le fonctionnement quotidien de l'école ? Par ailleurs, la FCPE dénonce les propos choquants de la secrétaire d'Etat à la Famille qui prend l'enseignement privé pour modèle. La FCPE rappelle que l'égalité des filles et des garçons est une obligation légale et une mission fondamentale de l'Éducation nationale. Il ne pourrait y avoir des enseignements pour les filles et d'autres pour les garçons. L'éducation à l'égalité est une condition nécessaire à l'évolution des mentalités. Les écoles, les collèges, les lycées doivent être les lieux d'un véritable apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons.

La FCPE invite toutes les organisations laïques à se mobiliser.